

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

Membres absents : M. ALLAERT

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Travaux de voirie subventionnés par le Département - Programme 2008

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements, et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Côte d'Or a mis en place un programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de voirie. Ce dernier prévoit une participation de 50 % du montant HT des travaux, plafonnée à 132 894 €.

Parmi les opérations prévues en 2008, il est proposé de retenir pour être présentés au Département, en vue de l'obtention de cette subvention, les travaux de rénovation de chaussée suivants :

- boulevard des Allobroges, voie lente entre la rue de Fontaine et la rue Octave Terrillon,
- rue de Bel Air, entre la rue des Marcs d'Or et le boulevard Maréchal Juin,
- place Saint-Michel, entre la rue Buffon et la rue Longepierre,
- rue du fort de la Motte Giron, entre la rue Saulx-Tavannes et l'entrée du lycée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux est estimée à 348 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements, et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. approuver la liste des opérations à proposer au Département, en 2008, dans le cadre de son programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de voirie, telle qu'elle est présentée dans le rapport ;

2. solliciter la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par cette collectivité pour leur financement.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, *L'Adjointe*

*[Signature]*  
Colette Rogard

**PUBLIÉ LE 22/05/08**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 MAI 2008

